

## **INTERVENTION DE MICHAEL QUERNEZ**

Président de la Commission Insertion et Economie

### **Séance plénière du Conseil général du Finistère du 17 octobre 2011**

*Seul le prononcé fait foi*

---

Monsieur le Président, Mes très chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le projet de réforme de la PCP proposé par la Commission européenne dans sa forme actuelle est inacceptable. Il ne prépare en rien un avenir durable pour la pêche française et bretonne.

En effet, malheureusement, les orientations pour la pêche finistérienne que nous défendions au travers de notre délibération du 10 décembre 2009, notre contribution au Livre Vert de la Commission européenne, ont été très largement ignorées, alors même que le Pacte territorial pour une pêche durable en Cornouaille et en Finistère que nous avons présenté à Bruxelles semblait avoir reçu un accueil favorable.

Notre déception est donc à la hauteur de l'importance que revêt la vitalité de la filière pêche pour notre département et ses territoires, notamment pour ceux qui sont dits dépendants de cette activité économique majeure.

D'où l'avis en huit points que nous vous proposons d'émettre ce jour.

#### **Premier point : le bilan de la PCP actuelle dressé par la Commission.**

La Commission dresse un constat d'échec sans nuance. Nous aurions apprécié un constat plus nuancé s'appuyant sur une approche plus respectueuse des réalités territoriales et par pêcheries. Qui aurait pris en compte les efforts récents mais réels de sélectivité engagés par les pêcheurs. Car si les pêcheurs ont leur part de responsabilités dans l'état des ressources, il y a bien d'autres facteurs qui influent : la pollution, les changements climatiques, voire les erreurs de gestion des scientifiques et des gestionnaires des pêches.

Mais de cela il n'est nullement question dans le document de la Commission européenne qui s'appuie exclusivement sur le concept dit du Rendement Maximum Durable.

#### **Ce qui nous amène au second point de notre avis: La notion même de RMD.**

Elle pose question. Pourquoi ? Parce que ce concept est que le fruit unique d'une approche dite scientifique alors que le RMD aurait du être le fruit d'une expertise partagée entre ces derniers et les pêcheurs. Car, qui peut croire que les pêcheurs n'ont pas eux-aussi une connaissance de la ressource. Ce n'est donc pas chacun l'aura bien compris une question de connaissance mais de confiance.

La Commission ne fait pas confiance aux pêcheurs. Elle en a même une certaine défiance.

Alors qu'en France, en Europe et dans le monde, il existe une multitude d'exemples de bonnes pratiques, des changements positifs initiés par les communautés de pêcheurs elles-mêmes, dont nous pourrions nous inspirer collectivement.

C'est pourquoi, si nous partageons le principe même de conditionner l'effort de pêche à l'état de la ressource, nous reprenons à notre compte la proposition faite ici même par le Président du Comité régional des pêches le 1er octobre dernier, d'atteindre le RMD « en 2015 si possible, en 2020 au plus tard », pour peu que celui-ci soit bien le fruit d'une

expertise partagée entre scientifique et pêcheurs.

**Troisième point : Le « zéro rejet ».**

Là encore il s'agit de prime abord d'un objectif louable. Mais là encore cet objectif environnemental fait fi des réalités. Pire encore, nous pensons que sous couverts d'objectifs environnementaux imposés à la pêche, il vise sous le poids de lobbying puissant le développement de farines animales pour l'aquaculture. Certes, au motif de nourrir la planète, mais en s'affranchissant totalement des réalités territoriales et niant les diversités des pêches européennes.

Et puis concrètement, pratiquement, et cela aussi les professionnels réunis ici le 1er octobre nous l'ont rappelé avec force, la pratique du zéro rejet suppose des bateaux adaptés. Or ces derniers ne le sont pas. En l'état, il est donc tout simplement impossible pour nos bateaux de ramener à terre les captures, notamment pour des raisons évidentes de sécurité.

Enfin, le « zéro rejet » ne peut être envisagé pour des raisons évidentes d'équilibre économique.

**Quatrième point : les Quotas Individuels Transférables.**

Nous nous interrogeons fortement sur les garanties supposées d'un tel système. Considérer que les QIT sont une solution pour mieux gérer les ressources halieutiques revient en effet à considérer que le marché serait le plus à même de procéder à la gestion de ressources naturelles.

Avec cette réforme, on livre bien la régulation d'un bien public au seul marché. Avec qui plus est le risque de mettre à mal à très court terme le principe de la stabilité relative entre pays européens auquel nous sommes particulièrement attachés.

Nous craignons qu'à court terme, les QIT conduisent à la disparition d'entreprises locales et familiales pourtant mieux adaptées par leur structuration et leur polyvalence aux enjeux environnementaux ou climatiques que nous évoquions tout à l'heure.

C'est pourquoi faute d'exemple de réussite avérée de mise en oeuvre des QIT, nous demandons que ce principe soit tout simplement abandonné, convaincu que ces derniers ne répondront pas à l'objectif premier de respect de la ressource mais conduiront les entreprises artisanales à se regrouper, se concentrer, devenant des entreprises industrielles, capitalistiques, à la recherche du maximum de rentabilité et non de durabilité.

**Cinquième point : l'absence de vision intégrée de la mer et du littoral.**

La pêche fait vivre plus que les marins pêcheurs, elle fait vivre des ports, des mareyeurs, des entreprises de transports... Nous n'avons aucune lisibilité sur l'impact de la réforme par rapport aux territoires littoraux. Si, un chiffre nous est d'ores et déjà donné. La Commission européenne table clairement sur 20% d'emplois en moins. Comment pourrions nous nous résoudre à une telle approche, à un tel sacrifice programmé.

**Sixième point : la nécessité du maintien d'un programme d'aides publiques à la flotte.**

La proposition de la Commission est d'interdire toute aide publique pour la construction et la modernisation de navires. L'intérêt est pourtant de sécuriser les navires et améliorer la sélectivité des engins. Nous considérons que la pêche durable est indissociable d'un navire durable. Le renouvellement raisonné de la flotte contribue efficacement à protéger les ressources et le milieu. Depuis 2007, le FEP a financé la modernisation de 267 bateaux pour un montant global de 975 786 euros dans le Finistère.

**Septième point : l'activité portuaire est totalement absente du texte de la Commission européenne, alors même qu'il s'agit du lien essentiel entre la mer et la terre. Une telle**

absence de référence aux infrastructures portuaires et à leur modernisation laisse présager une dévitalisation forte des territoires dépendants de la pêche aussi bien au niveau des ports que des entreprises de l'amont et de l'aval. Pour mémoire, les Fonds européens (FEDER et IFOP) ont contribué, à hauteur de 2 800 000 euros, à la restructuration des infrastructures portuaires de St Guénolé, le Guilvinec et Audierne.

**Huitième point : la gouvernance de la pêche.**

La Commission européenne bafoue les principes de gouvernance du développement durable qui impliquent la participation active de tous les acteurs concernés, notamment celle des 8 comités régionaux consultatifs. Les Régions sont également totalement absentes de la réforme. Nous réclamons par ailleurs une gouvernance appuyée sur les collectivités territoriales au nom du principe de la cohésion territoriale.

En conclusion, force est donc de constater que nous n'avons pas été entendus lors de la phase de consultation que la Commission européenne a lancée dans le cadre du Livre Vert en 2009.

Nous estimons que les orientations profondément libérales de la réforme projetée vont à l'encontre d'une pêche durable. Elles sont, en outre, en totale contradiction avec le « Code européen de bonnes pratiques pour une pêche durable et responsable », adopté en 2004, lequel intégrait le respect des ressources halieutiques et leur environnement, la sécurité maritime, les aspects sociaux, la coopération, la qualité du produit, l'information et la transparence.

Nous appelons donc purement et simplement la Commission à revoir sa copie et sa stratégie au titre de la politique globale de cohésion de l'Union européenne. C'est d'ailleurs ce qu'Isabelle Thomas et notre Président n'ont pas manqué de rappeler le 12 octobre dernier à Bruxelles lors du colloque organisé par l'ARF et consacré à la PCP et au cours duquel de nombreux parlementaires européens se sont engagés à agir pour infléchir les positions de la Commission.

En espérant que notre avis et contribution de 2009 inspireront les débats et que nos orientations seront cette fois reprises.

Je vous remercie de votre attention.